



Entrave au fonctionnement syndic benevole et harcèlement

Par **rakiaalphadi**, le **18/06/2013** à **12:27**

A LA SUITE DU DEPART PRECIPITE DE NOTRE SYNDIC PRO AVEC LES ARCHIVES ET LA CAISSE, JAI ETE DESIGNEE PAR UNE AG EXTRAORDINAIRE A 100% des voix des participants SOIT 80% DES VOIX DE TOUTE LA COPROPRIETE.
TOUT ALLAIT BIEN JUSQU'A L'ARRIVEE D'UN NOUVEAU COPROPRIETAIRE « RACISTE SURTOUT CONTRE LES FEMMES » QUI A DECIDE DE CONSTITUER AVEC 2 AUTRES COPROPRIETAIRES UN GROUPE D'OPPOSITION ET DE PERTURBATEURS REPRESENTANT 20% DES VOIX DE LA COPROPRIETES.
CE NOUVEAU COPROPRIETAIRE ET UN DE SES ACOLYTES PAYENT PARTIELLEMENT LEURS APPELS DE FONDS SELON LEURS HUMEURS ET LE TROISIEME MEMBRE DU GROUPE REFUSE DE PAYER SES CHARGES
A CHAQUE DEBUT D'AG CES COPROPRIETAIRES ANNONCENT QU'ILS VONT VOTER CONTRE TOUTES LES RESOLUTIONS DE L'AG QU'ILS VONT ATTAQUER POUR OBTENIR DE L'ARGENT CAR J'ETAIS NULLE ET INCOMPETENTE.
ILS FILMENT SANS AUTORISATION L'AG AFIN DE MONTRER AU JUGE MON INCOMPETENCE.
MALGRE TOUT CE HARCELEMENT JE SUIS ARRIVE A PAYER toutes LES FACTURES ET A BAISSER DE 30% LES DEPENSES DE LA COPROPRIETE.
VOYANT QUE LEUR ATTAQUE NE MARCHAIT PAS, LES MEMBRES DU GROUPE VIENNENT DE DEMANDER EN REFERE AU JUGE DU TGI, MON RENVOI POUR INCOMPTENCE ET LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR
JE SOUHAITE AVOIR VOTRE AIDE POUR DEFENDRE MES INTERETS ET CEUX DES AUTRES COPROPRIETAIRES QUI NE VEULENT PAS SUBIR LA DICTATURE D'UNE MIONORITE QUI VEUT LEUR IMPOSER DE NOUVELLES CHARGES SUPPLEMENTAIRES ALORS QUE LA COPROPRIETE ET BIEN GERE ET NA AUCUN PROBLEME AVEC LES TIERS
MERCI

Par **Lag0**, le **18/06/2013 à 14:03**

Bonjour,
Merci de ne pas rédiger vos messages en majuscules. Sur un forum, cela signifie que l'on hurle !

Par **rakiaalphadi**, le **18/06/2013 à 14:19**

bonsoir
excusez moi car je pensais qu'il était plus lisible d'écrire en majuscule
je vais reprendre le texte en minuscule
cordialement

Par **rakiaalphadi**, le **18/06/2013 à 15:00**

re
voici le texte retape en minuscule

bonjour à tous
je souhaite vous exposer mon affaire afin d'obtenir des conseils

en effet, à la suite du départ précipité de notre syndic pro avec les archives et la caisse, j'ai été désignée par une ag extraordinaire à 100% des voix des participants soit 80% des voix de toute la copropriété.
tout allait bien jusqu'à l'arrivée d'un nouveau copropriétaire « raciste surtout contre les femmes » qui a décidé de constituer avec 2 autres copropriétaires un groupe d'opposition et de perturbateurs représentant 20% des voix de la copropriété.
ce nouveau copropriétaire et un de ses acolytes payent partiellement leurs appels de fonds selon leurs humeurs et le troisième membre du groupe refuse de payer ses charges
à chaque début d'ag ces copropriétaires annoncent qu'ils vont voter contre toutes les résolutions de l'ag qu'ils vont attaquer pour obtenir de l'argent car j'étais nulle et incompétente.
ils filment sans autorisation l'ag afin de montrer au juge mon incompétence.
malgré tout ce harcèlement je suis arrivée à payer toutes les factures et à baisser de 30% les dépenses de la copropriété.
voyant que leur attaque ne marchait pas, les membres du groupe viennent de demander en référé au juge du tgi, mon renvoi pour incompétence et la désignation d'un administrateur
je souhaite avoir votre aide pour défendre mes intérêts et ceux des autres copropriétaires qui ne veulent pas subir la dictature d'une minorité qui veut leur imposer de nouvelles charges supplémentaires alors que la copropriété est bien gérée et n'a aucun problème avec les tiers
merci